

**COMPTE RENDU**  
**Des délibérations du Conseil Municipal**  
**De La Couture Boussey**

Séance du 27 septembre 2019

Date de Convocation : 18 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept du mois de septembre à vingt heures trente minutes, en application des articles L.2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de cette commune sous la présidence de M. Sylvain BOREGGIO, Maire.

**Étaient présents :**

Monsieur Sylvain BOREGGIO, Maire ; Mesdames Patricia Bazin et Laurence NICOLAS et Messieurs Francis DAVOUST, Daniel L'HOSTIS, Maire-Adjoints ; Mesdames Marie-Claire CHANU, Nadine HANNE, Nicole MERTZ, et Jocelyne PASQUIER et Messieurs Altino DE OLIVEIRA DIAS, Michel LAMI, Jean-Marie LUCIANI, Sébastien MERTZ, Jean-Pierre NICOLAS, conseillers municipaux.

**Étaient absents :** Mme Sandrine BOITEL et Monsieur Philippe RETOURNE

**Étaient absents excusés :** Mesdames Isabelle BACON, Marie-Christine MICHEL et Corinne WILHELMY

**Pouvoirs :** Pouvoir de Madame Corinne WILHELMY à Madame Jocelyne PASQUIER  
Pouvoir de Madame Marie-Christine MICHEL à Monsieur Francis DAVOUST

Monsieur Daniel L'HOSTIS a été élu secrétaire.

Le Conseil Municipal observe une minute de silence en hommage à Jacques Chirac.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Monsieur le Maire, Sylvain BOREGGIO, président, a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

**ORDRE DU JOUR**

- ✚ Patrimoine – échange foncier entre la commune et Evreux Portes de Normandie
- ✚ Intercommunalité – adoption du rapport de la CLECT
- ✚ Finances – décision modificative n°1
- ✚ Ressources humaines – Centre de gestion de l'Eure – convention d'adhésion au service de missions temporaires
- ✚ Marchés publics – attribution réfection de la RD 551
- ✚ Marchés publics – attribution vidéoprotection
- ✚ Marchés publics – attribution lot bardage – maison de santé
- ✚ Affaires générales – convention avec le Département de l'Eure pour le maintien de l'aide aux commerces de proximité
- ✚ Devis
- ✚ Rapport des commissions
- ✚ Questions diverses

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les derniers éléments pour l'attribution du lot bardage à la maison de santé ne nous sont pas parvenus. Le point est retiré de l'ordre du jour à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'ajouter deux nouveaux points à l'ordre du jour concernant

des demandes de subvention. Les points sont ajoutés à l'ordre du jour à l'unanimité.

### **Patrimoine - Echange foncier entre la commune et l'Agglomération Evreux Portes de Normandie (EPN) (D2019-06-01)**

Evreux Portes de Normandie a lancé une étude pour développer des hébergements touristiques insolites sur notre commune et plus précisément sur le site de la Porte Nature cadastrée section D n°820 pour 163 440 m<sup>2</sup> appartenant à la Commune et se propose d'acquérir ladite parcelle.

La commune, quant à elle, dans un souci de déplacer et de réunir tous ses services techniques y compris ceux installés sur la parcelle de la Porte Nature, serait intéressée par le bâtiment technique cadastré section ZE 207 et 212 pour 17 521 m<sup>2</sup> appartenant à EPN suite à la fusion entre la CCPN et le GEA au 1er janvier 2017.

Ainsi aux vus de ces éléments il est convenu entre EPN et la commune de procéder à un échange de ces biens immobiliers.

Par avis en date du 20 novembre 2018, France Domaine a évalué le bien appartenant à la commune, comprenant un terrain boisé et deux maisons situés en zone naturelle, à la somme de 372 000 €.

Et par avis en date du 20 juin 2019 le même service a évalué le bien appartenant à EPN, comprenant un bâtiment professionnel et le terrain situé en zone UB, à la somme de 397 000 €.

Compte tenu des biens échangés et de leur valeur, il sera procédé à un échange moyennant une soulte de 25000 € à la charge de la commune. Les frais afférents à cet échange (dont les frais d'acte notarié) seront pris en charge à hauteur de la moitié par la commune de La Couture Boussey et à hauteur de l'autre moitié par EPN.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29

Vu l'avis en date du 20 novembre 2018 de France Domaine du bien sis à La Couture Boussey section D n°820

Vu l'avis en date du 20 juin 2019 de France Domaine du bien sis à La Couture Boussey section ZE 207 et 212

Considérant l'intérêt pour EPN de procéder à cet échange moyennant le paiement d'une soulte de 25 000 € à la charge de la commune :

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir :

- **DECIDER** l'échange, moyennant la soulte de 25 000 € à verser par la commune, des parcelles cadastrées à La Couture Boussey section ZE 207 et 212 pour une superficie totale de 17 521 m<sup>2</sup> avec la parcelle cadastrée à La Couture Boussey section D n°820 pour une superficie de 163 440 m<sup>2</sup>. Les frais afférents à cet échange, dont les frais d'acte notarié, seront pris en charge à hauteur de la moitié par la commune de La Couture Boussey et à hauteur de l'autre moitié par EPN.
- **DECIDER** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération

Le Conseil Municipal, avec une abstention, **APPROUVE** l'exposé ci-dessus.

### **Intercommunalité - Adoption Rapport final de la CLECT pour les attributions de compensation définitives 2019 (D2019-06-02)**

Le 25 juin 2019, la CLECT a adopté le rapport pour les attributions de compensation définitives 2019, s'agissant plus particulièrement de la compétence « petite enfance » et de la compétence « enfance/jeunesse ».

Ce rapport doit être adopté par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux (article L5211-5 du CGCT) dans les 3 mois qui suivent sa transmission.

Vu l'article 1609 nonies C (IV) du Code Général des Impôts,

Vu le rapport final pour les attributions de compensation définitives 2019 adopté par la CLECT le 25 juin 2019

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

**ADOpte** le rapport adopté par la Commission locale d'évaluation des charges transférées réunie le mardi 25 juin 2019, tel que joint à la présente délibération.

**Finances - Décision modificative n°1 (D2019-06-03)**

Monsieur le Maire expose les modifications de budget suivantes :

**SECTIONS FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT**

sens	chapitre	article	intitulé	BP	DM	nouveau montant
recettes	073	73211	Attribution de compensation	209 340	47 000	256 340
Recettes	77	7718	Autres produits exceptionnelles	140 000	-140 000	0
Recettes	77	775	Produits de cession	0	140 000	140 000
			<b>TOTAL</b>		47 0000	

sens	chapitre	article	intitulé	BP	DM	nouveau montant
dépense s	65	657358	Autres groupement	10 000	47 000	57 000
dépense s	21	2115	Terrains batis	105 0000	30 000	135 000
dépense s	020		Dépenses imprévues	47 638.16	-30 000	17 638.16
			<b>TOTAL</b>		47 000	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** ces modifications de budget

**Personnel – signature d'une convention d'adhésion au service de missions temporaires du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Eure pour la mise à disposition d'agents (D2019-06-04)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit que les Centres de gestion peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou encore de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.

Ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées et non affiliées à titre onéreux, conformément à l'article 22 (alinéa 6 de la loi n° 84-53) et par convention.

En outre la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, désigne les Centres de gestion comme les principaux interlocuteurs des collectivités et établissements pour la mise à disposition de personnel intérimaire.

Pour assurer la continuité du service, Monsieur le Maire propose d'adhérer au service des missions temporaires du CDG27 et il présente la convention type à partir de laquelle les demandes de mise à disposition de personnel à titre onéreux pourront être adressées au Cdg27.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ÉMET UN AVIS FAVORABLE de principe pour le recours au service de remplacement proposé par le Cdg27,

APPROUVE le projet de convention afférent, tel que présenté par Monsieur le Maire, et éventuellement, toute nouvelle convention émanant du Cdg27,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention avec Monsieur le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure, et éventuellement toute nouvelle convention émanant du CDG27

DIT que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le Cdg27, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.

#### **Marchés publics – attribution réfection de la RD551 – partie rue d'Anet (D2019-06-05)**

Monsieur le Maire expose,

La Commune, assistée par Ingénierie 27 et le Conseil départemental de l'Eure a décidé d'engager la réfection de la RD551 – partie rue d'Anet.

Suite à l'appel d'offre lancé le 26 juillet 2019, une seule offre a été reçue au terme du délai de consultation.

Suite à l'ouverture des plis, le pouvoir adjudicateur a lancé une négociation avec l'entreprise EUROVIA ayant remis une offre.

Le coût total des travaux est arrêté à 184 983,60 € HT suite à la négociation,

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la procédure adaptée ;
- **APPROUVE** l'attribution du marché à l'entreprise EUROVIA ;
- **APPROUVE** le coût total des travaux arrêté à 184 983.60€ HT,

**AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférant à ce marché ;

#### **Marchés publics – attribution vidéoprotection (D2019-06-06)**

Monsieur le Maire expose,

La Commune a décidé d'installer un système de vidéoprotection sur son territoire

Suite à l'appel d'offre lancé le 25 juillet 2019, deux offres ont été reçues au terme du délai de consultation.

Suite à l'analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre la mieux disante conformément au règlement de consultation.

Le coût total des travaux est arrêté à 38 854.78€ HT suivant l'offre de l'entreprise ALVISYS,

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- \* **APPROUVE** la procédure adaptée ;
- \* **APPROUVE** l'attribution du marché à l'entreprise ALVISYS ;
- \* **APPROUVE** le coût total des travaux arrêté à 38 854.78€ HT,

\* **AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférant à ce marché ;

**Affaires générales – convention avec le département pour le maintien de l'aide en faveur des commerces de proximité (D2019-06-07)**

**Visas:**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 à L. 2121-34,

Vu la délibération du Conseil départemental du 10 décembre 2018 relative au soutien aux commerces de proximité,

**Exposé des motifs :**

La vitalité de notre centre-ville constitue un facteur d'attractivité pour notre commune et contribue à la qualité de vie dont bénéficient les habitants.

Or, les commerces de proximité connaissent des difficultés spécifiques qui appellent un véritable appui.

Aujourd'hui, 9 commerces de proximité sont installés sur notre commune et il existe au moins 3 locaux commerciaux vides. Or, ces commerces de proximité sont essentiels à la vie de notre commune.

Le Département a pris l'initiative d'une action concrète et coordonnée à l'échelle de l'ensemble du territoire eurois. Le conseil municipal partage le diagnostic relatif au besoin d'un soutien aux commerces de proximité.

Dans ce cadre, la présente délibération a pour objet d'inscrire notre commune dans cette démarche collective, d'affirmer et décrire le besoin de soutien aux commerces de proximité sur notre territoire et de solliciter le déploiement de l'aide départementale au bénéfice des commerçants éligibles de la commune.

Ainsi, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** d'affirmer un besoin local de soutien aux commerces de proximité de la commune.

**DECIDE** de solliciter le déploiement de l'aide départementale au bénéfice des commerces de proximité éligibles de la commune.

**CHARGE** Monsieur le Maire d'en faire part à Monsieur le Président du Conseil Départemental.

**Finances – Demande de subventions auprès du Conseil départemental dans le cadre de la réfection de la rue Neuve (RD551) (D2019-06-08)**

Monsieur le Maire explique que le Conseil départemental a approuvé la réfection de la RD551, la rue d'Anet en 2019 et la rue Neuve en 2020 mais qu'une partie des travaux reste à la charge de la commune.

Monsieur le maire informe l'assemblée que ces travaux permettront d'améliorer l'écoulement des eaux pluviales sur cette voirie ainsi que la création d'un plateau surélevé, d'un parking et d'un cheminement piétonnier. Chacun des aménagements peut faire l'objet d'une demande de subventions auprès du Conseil départemental au titre des amendes de police.

Le montant prévisionnel des travaux a été évalué à 399 180 € HT.

Le cheminement piétonnier et l'ensemble de la signalisation ont été évalués à 43 655 €. Le Département de l'Eure subventionne le montant HT des travaux à hauteur de 35% plafonné à 30 500€ au titre des amendes de police. La commune peut donc solliciter une subvention à hauteur de 10 675€.

La réalisation du parking a été évaluée à 63 070 €. Le Département de l'Eure subventionne le montant HT des travaux à hauteur de 35% plafonné à 30 500€ au titre des amendes de police. La commune peut donc solliciter une subvention à hauteur de 10 675€.

La réalisation d'un plateau surélevé a été évaluée à 87 185€. Le Département de l'Eure subventionne le montant HT des travaux à hauteur de 35% plafonné à 30 500€ au titre des amendes de police. La commune peut donc solliciter une subvention à hauteur de 10 675€.

Les travaux d'assainissement en traverse ont été évalués à 127 280 € HT. Le Département de l'Eure subventionne le montant HT des travaux à hauteur de 40% plafonné à 100 000€ au titre

des travaux d'assainissement en traverse. La commune peut donc solliciter une subvention à hauteur de 40 000€.

L'ensemble de la signalisation a été évalué à 8 200 €. Le Département de l'Eure subventionne le montant HT des travaux à hauteur de 35% plafonné à 30 500€ au titre des amendes de police. La commune peut donc solliciter une subvention à hauteur de 2 870€.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la réfection de la rue Neuve dans son ensemble et le montant prévisionnel de l'opération.

AUTORISE le Maire à solliciter le Conseil départemental et à signer tout document nécessaire à l'obtention des subventions précédemment citées.

### **Finances – Demande de subventions auprès de l'Agglomération Evreux Portes de Normandie dans le cadre de la réfection de la rue d'Anet (RD551) (D2019-06-09)**

Monsieur le Maire explique que le Conseil départemental a approuvé la réfection de la RD551, la rue d'Anet en 2019 et la rue Neuve en 2020 mais qu'une partie des travaux reste à la charge de la commune.

Monsieur le maire informe l'assemblée que ces travaux permettront d'améliorer l'écoulement des eaux pluviales sur cette voirie ainsi que la création d'un plateau surélevé, d'un parking et d'un cheminement piétonnier. Chacun des aménagements peut faire l'objet d'une demande de subventions auprès du Conseil départemental au titre des amendes de police.

Les travaux d'assainissement en traverse ont été évalués à 162 685 € HT. L'Agglomération subventionne le montant HT des travaux à hauteur de 35% du montant HT de la dépense subventionnable plafonné à 100 000€ après déduction de la subvention du Conseil départemental. La commune peut donc solliciter une subvention à hauteur de 21 000€.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à solliciter l'Agglomération Evreux Portes de Normandie et à signer tout document nécessaire à l'obtention de la subvention précédemment citée.

### **Devis**

Sans objet

### **Rapport des commissions :**

- SIEGE : l'enfouissement de la rue du chartry et de la rue Grande est reporté en début d'année 2020 (Francis DAVOUST)
- Rentrée scolaire en petite section s'est faite sur deux journées. Pas d'ouverture de classe cette année. (Laurence NICOLAS)
- Bilan très positif de la fréquentation au forum des associations (Laurence NICOLAS)
- Ecole de musique : à l'issue du Forum 83 inscriptions dont 47 réinscriptions et 39 Couturiots. (Michel LAMI)

### **Questions diverses**

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que le PLU communal sera approuvé au Conseil communautaire du 15 octobre
- Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a fait un courrier de remarques à l'Agglomération Evreux Portes de Normandie sur le PLUi-HD dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées. Ce document doit être approuvé à la fin

de l'année. L'enquête publique se déroulera du 21 octobre au 20 novembre 2019. Une permanence du commissaire enquêteur aura lieu à La Couture Boussey le 14 novembre de 16h à 19h.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une orthophoniste commence son activité à la maison de santé le 1<sup>er</sup> octobre. La psychosomatologue arrête quant à elle son activité à la même date. Il reste deux cabinets vacants. La commune recherche activement un dentiste et une sage-femme.
- Michel Lami fait remarquer que le panneau d'interdiction 5.5t de la rue d'Anet est toujours endommagé. Monsieur le Maire lui indique qu'une relance va être faite auprès du département.
- Patricia Bazin indique qu'elle a reçu beaucoup de compliments sur le fleurissement de la commune cette année en particulier lors de sa dernière célébration de mariage.
- Laurence Nicolas revient sur les bons échos qu'elle a entendus sur le feu d'artifice et la foire à tout du comité des fêtes.
- Monsieur le Maire rappelle l'organisation d'une soirée années 90 par le comité des fêtes le 26 octobre.
- Altino Dias signale qu'un autre avaloir est endommagé à Boussey

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25.